



Prise en charge par quelle assurance ?

Par **kikinette**, le **25/05/2014** à **17:44**

Bonjour,

Je suis aide à domicile, je travaille pour une mutuelle EOVI à Valence. J'ai été victime d'un vol de mon sac à main pendant mon intervention chez un bénéficiaire. Le voleur a profité de la présence du bénéficiaire qui était dans son jardin. Quant à moi, je passais l'aspirateur dans les chambres situées au fond de l'appartement. Le bénéficiaire habite un petit immeuble en rez de jardin. Le voleur est passé par la véranda ouverte, a pénétré dans la salle de séjour et a volé mon sac à main installé sur une chaise. Auparavant, le voleur a fait diversion en parlant à la grand mère. A priori ils étaient deux. Après avoir déposé plainte, il a fallu que j'appelle un serrurier pour changer les serrures de mon appart. Ma question est la suivante : Quelle assurance va prendre en charge tous les frais liés à ce vol : changement de serrures de mon appart, de ma voiture, lunettes de vue, portable, papiers à refaire etc..... Mon employeur n'a pas l'air de trop savoir et ne m'affirme pas qu'il me remboursera tout. Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **25/05/2014** à **21:27**

Bonjour,

La responsabilité de l'employeur peut être mise en cause s'il y a eu négligence de sa part, ce serait à lui de régler le problème avec son client et les assurances respectives...

Vous-même avez peut-être une assurance garantissant au moins une partie du préjudice notamment par l'intermédiaire de votre banque...